

Compte-rendu

John Kristian Sanaker, Karin Holter et Ingse Skattum, *La Francophonie : une introduction critique*, Oslo, Unipub forlag et Oslo Academic Press, 2006, 277 p.

Présenté de par son titre comme une *introduction critique*, l'ouvrage de John Kristian Sanaker, Karin Holter et Ingse Skattum, en raison principalement de l'étendue de son volume (277 pages) et de la teneur des analyses, va largement au-delà de l'ambition proclamée des auteurs qui présentent leur livre comme une simple introduction à la francophonie. Très vite, le lecteur se rend compte de la profondeur des analyses qui offrent une vision panoramique du sujet. Sans complexe, les auteurs adoptent une perspective résolument large et globale qui intègre à la fois une réflexion critique sur le concept et une description des grands espaces géographiques de cette francophonie de par le monde (seuls l'Océan Pacifique et l'Asie ne sont pas abordés). L'intérêt de l'ouvrage est de montrer comment, dans la diversité et la multitude des approches de la francophonie existante, on peut parvenir à une présentation originale à partir d'une approche extensive de la notion.

L'ouvrage est divisé en 6 chapitres : un chapitre introductif général intitulé *Qu'est-ce que la francophonie ?*, suivi de 5 chapitres¹ portant sur l'étude de la francophonie dans la plupart de ses régions d'implantation géographique, à savoir l'Europe, l'Amérique du Nord, le Maghreb, l'Afrique subsaharienne et l'Océan indien. Mis à part le premier chapitre qui est véritable étude critique sur la notion de francophonie, tout l'ouvrage repose sur une description de la francophonie dans les différentes zones ciblées en trois principaux points récurrents : l'histoire, la situation actuelle, et la littérature.

Le premier chapitre (p. 7-27), intitulé « Qu'est-ce que la francophonie ? », est rédigé par John Kristian Sanaker. L'auteur part d'une définition du terme francophonie dont il relève d'emblée une polysémie qualifiée de gênante lorsqu'on l'envisage du point de vue diachronique. Deux acceptions sémantiques couvrent le terme :

- au point de vue géolinguistique, *francophonie* réfère à l'ensemble des peuples parlant la langue française à travers le monde ;
- au point de vue politique et associatif, *Francophonie* désigne « une communauté de pays ayant établi une collaboration politique et associative où le français est la langue commune de travail et de communication ». Elle est donc liée à des décisions politiques qui s'appuient elles-mêmes sur l'existence préalable d'un monde dans lequel la langue française est utilisée comme moyen de communication.

Ainsi présentés, ces deux types de francophonie s'affichent comme différents, mais pas opposés, en ce sens que l'un et l'autre dépendent d'une racine commune qui est la langue française. D'emblée, Sanaker focalise son attention sur la francophonie linguistique au détriment de la Francophonie politique, choix qu'il justifie tout au long de ce chapitre introductif. L'auteur y présente théoriquement les

¹ En raison de la thématique de la revue, nous insisterons davantage dans cette présentation, sur le cinquième chapitre, qui traite de la francophonie subsaharienne.

deux types de francophonies, ce qu'elles ont en commun et ce qui les distingue. Si la Francophonie politique et associative implique les organisations non gouvernementales, la collaboration entre pays et gouvernements, les sommets et autres institutions, la francophonie linguistique, elle, a pour base de référence les peuples et les territoires dans lesquels la langue française est utilisée.

Dans ce chapitre introductif, Sanaker montre que l'Afrique occupe une place importante qui se justifie non seulement par le nombre de locuteurs francophones qu'on y trouve, mais aussi par le rôle même du continent dans les institutions de la Francophonie. (c'est en Afrique qu'il y a eu le plus grand nombre de Sommets de la Francophonie, les deux Secrétaires Généraux de Francophonie depuis sa création ont été des Africains, etc.).

Divers autres aspects de la Francophonie politique sont abordés dans cette présentation, comme la question de la place des langues africaines au sein de l'organisation politique. Sanaker relève le flou, et même les contradictions qui caractérisent les discours des responsables francophones quant à leur attitude vis-à-vis des langues nationales, avec d'une part le souhait de promouvoir la langue française, de la consolider et de la mettre à l'abri par rapport à l'hégémonisme des autres langues internationales, l'anglais en particulier (objectif premier de la francophonie) et d'autre part, le souci de promouvoir les langues nationales.

Il évoque, par ailleurs, la question de la catégorisation des locuteurs francophones qui, pour lui, peut permettre d'évaluer le nombre de francophones existant dans le monde. Ce classement passe par la prise en compte des différents statuts du français dans les pays où il est utilisé. L'examen de la pratique du français à travers le monde l'amène à regrouper les pays en fonction du statut du français. Trois principaux statuts sont ainsi identifiés :

- le français comme langue officielle et maternelle : c'est le cas en France, dans la majeure partie du Québec, et dans la moitié de la Belgique et de la Suisse ;
- le français langue officielle et seconde : c'est le cas dans la quasi-totalité des pays africains ;
- le français sans statut officiel mais en usage : c'est le cas des pays du Maghreb.

A ce chapitre introductif succèdent des études spécifiques sur les principales aires francophones du monde : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Afrique du Nord, l'Afrique Subsaharienne et l'Océan indien.

Ainsi, au **Chapitre 2 (p. 29-59)** que signe Sanaker, il est question de la francophonie européenne. Celle-ci regroupe trois pays (Belgique, Luxembourg et Suisse) dont les situations de francophonie ne sont pas identiques comme le souligne d'entrée de jeu l'auteur. Ainsi, alors que la Belgique et la Suisse se posent comme les « prolongements linguistiques » de la France du fait du statut de langue maternelle du français dans ces pays, le Luxembourg. Le schéma d'étude adopté se décline en trois points qui intègrent la cohérence générale de l'ouvrage : l'historique, la situation actuelle et la littérature. Ce parcours chronologique laisse aisément percevoir le lien étroit entre l'usage actuel de la langue à travers les productions littéraires et la genèse historique de ces différents pays.

En Belgique où il est parlé par 40% environ de la population, le français doit se frayer un chemin face au néerlandais majoritaire (environ 60% d'usagers) et, dans une moindre mesure, à l'allemand. Ici, l'usage du français et son renforcement

ont été garantis par deux facteurs à savoir, une immigration forte et une présence remarquable des fonctionnaires des grandes organisations internationales comme l'Union européenne et l'OTAN.

S'agissant du Luxembourg, le français s'y superpose à l'allemand et au luxembourgeois, avec une domination des langues germaniques qui fait dire à Sanaker que c'est un pays 'francophile' « de langue germanique qui, par une politique volontaire, a persisté à assurer au français une position prépondérante dans la vie du pays » (p. 43). Mais, à cause de « la forte immigration romanophone » et d'une politique volontariste en matière d'enseignement, le français prend de plus en plus d'ampleur et renforce graduellement sa position face à l'allemand.

Tout comme en Belgique et au Luxembourg, la francophonie en Suisse, se situe dans un contexte de plurilinguisme, le français côtoyant l'allemand majoritaire, l'italien, le romanche et d'autres langues. De cette cohabitation des langues naissent des interférences et des variations sur les plans syntaxique, lexical et phonologique.

Le chapitre 3 (p. 61-110), rédigé par le même auteur, traite de la francophonie nord-américaine (Canada, Québec). Cette vaste étude décrit les grands principes de la pratique du français dans ces aires géographiques marquées par la domination territoriale de la langue anglaise. S'agissant du Canada officiellement bilingue, l'étude de Sanaker vise à montrer que ce bilinguisme est à géométrie variable puisque :

« il y a de très grandes différences entre les différentes régions –peu d'assimilation au Nouveau-Brunswick, beaucoup dans les régions les plus faiblement francophones, mais un trait général se dégage : le bilinguisme des minorités francophones au Canada est généralement soustractif- l'apprentissage et la pratique de la langue de la majorité, l'anglais nuisent au maintien de la langue maternelle. Pour les anglophones par contre, le bilinguisme sera toujours additif, ils apprennent le français (...) comme une langue en addition qui ne remplace l'anglais comme langue maternelle que dans des cas exceptionnels » (p. 64).

Trois étapes ponctuent ce chapitre, correspondant aux trois principales zones francophones du Canada : le Québec, l'Acadie et l'Ontario. Au plan des usages et des représentations du français, la situation linguistique varie d'une région à l'autre. Ainsi, au Québec où il constitue la seule langue officielle, le français présente une certaine homogénéité, qui n'exclut cependant pas, selon Sanaker, l'existence de quelques variations :

« comme cette variante canadienne du français est exclusivement orale, il s'établit nécessairement un double rapport diglossique, le parler québécois étant une langue inférieure par rapport au français parisien, la langue standard écrite, aussi bien que par rapport à l'anglais, langue dominante dans certains secteurs de la société. » (p. 79).

Ce français se singularise par quelques faits essentiels que mentionne l'auteur, parmi lesquels les interférences (anglicismes), les régionalismes, le phonétisme, etc., que l'on retrouve à divers degrés dans les productions littéraires.

En Acadie et en Ontario, le contraste est saisissant, puisque la langue française y est minoritaire par rapport à l'anglais dominant. Dans le premier cas, l'usage du français a été soutenu par une volonté politique efficace suivie par des actions concrètes comme la création de l'université de Moncton. Dans le second cas, la minoration du français se justifie, selon l'auteur, par le fait que

« le principe de base était que les élèves devaient d'abord maîtriser l'anglais, le français langue maternelle avait donc un statut de langue seconde » (p. 99).

Ce chapitre s'achève par un point sur la francophonie des USA, notamment de la Nouvelle Angleterre et de la Louisiane. Le peu de représentativité du français dans ces régions majoritairement anglophones amène Sanaker à conclure : « ce qu'on peut observer aujourd'hui est donc davantage une francophonie de la mémoire culturelle qu'une véritable francophonie linguistique » (p. 105).

Le chapitre 4 (p. 111-160) portant sur la francophonie nord-africaine (Algérie, Tunisie, Maroc et Mauritanie) est rédigé par Karin Holter. Ici, l'accent est porté d'emblée sur l'histoire coloniale de la France au XIX^e siècle et sur les rapports qu'entretient le français avec l'arabe, langue de la religion et de la culture musulmane dominante. La colonisation française dans ces différents pays ne s'y est pas faite dans les mêmes conditions. Alors que le Maroc et la Tunisie ont été rattachés à l'empire colonial français avec le statut de protectorats respectivement en 1881 et 1912, l'Algérie, elle, a été réellement une colonie française. Cette différence de statut colonial explique des attitudes et des situations différentes de la francophonie dans ces pays. Ainsi, comme le fait valoir K. Holter, en Algérie :

« dès le début de la colonisation, le français s'est imposé comme seule langue officielle au Maghreb, remplaçant l'arabe ou le turc dans tous les domaines de l'administration militaire et civile (...) Ce n'est que vers la fin de la colonisation, dans les années 1930, qu'une certaine renaissance de l'enseignement de la langue arabe a eu lieu, avec l'essor du mouvement réformiste dirigé par Ben Badis, fondateur de l'Association des oulémas réformistes d'Algérie » (p. 112-113).

Parallèlement, dans les protectorats du Maroc et de la Tunisie où existait de fait une certaine autonomie, la langue et la culture arabes ont pu être sauvegardées par le biais de l'enseignement. Ces différences historiques ont eu des conséquences notables sur les pratiques et les représentations actuelles de la langue française dans ces pays. La cohabitation des deux langues française et arabe, à laquelle s'ajoutent les variétés dialectales de cette dernière et d'autres idiomes locaux comme le berbère, suscite une dynamique linguistique qui voit apparaître une langue mixte, un « code-switching ». Pour Holter, ce parler :

« est peut-être ce qui traduit le mieux la réalité linguistique au Maghreb aujourd'hui, ce qui donne la couleur locale spécifique de l'arabe maghrébin » (p. 112).

Cette situation globale et généralisée dans cette partie de l'Afrique aboutit à un conflit entre le français et l'arabe, ce que montre l'étude spécifique des pays concernés, auxquels s'ajoute la Mauritanie.

Le chapitre 5 (p. 161-247), le plus long de tous, étudie la francophonie subsaharienne : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Djibouti. Il est rédigé par Ingse

Skattum. Son extension se justifie sans doute par le nombre de pays contenus dans cet espace géolinguistique, 17 au total.

Comme l'ensemble du livre, cette partie s'inscrit dans une perspective globale et extensive de la francophonie africaine. De prime abord, on remarque que contrairement aux autres espaces francophones étudiés (l'Europe, l'Amérique du Nord, le Maghreb) où l'analyse se fait pour chaque pays de manière particulière, la francophonie africaine est envisagée globalement, sans focalisation particulière sur tel ou tel pays.

L'auteur part d'une constatation qui, pour elle, est fondamentale dans l'appréhension du français dans cette région africaine, à savoir que le contact entre le français et les langues africaines a donné naissance à une fusion qui, à son tour, a engendré une culture particulière à ces pays, permettant de les distinguer des autres pays sous influence anglaise, portugaise arabe ou autres. Différents statuts du français sont ainsi identifiés.

Dans l'ensemble des 17 pays concernés, le français s'est superposé aux langues locales, créant ainsi, pour tous ces espaces, un certain nombre de caractéristiques communes : tous ces pays appartiennent au deuxième type de pays francophone dans lequel le français est langue officielle et seconde.

Le concept de langue seconde, dont on sait qu'il a fait l'objet de plusieurs recherches comme celle de Ngalasso renvoie, pour Skattum, à une langue étrangère ayant un statut particulier et non à une deuxième langue apprise. Fort de ce statut, le français se présente comme une *langue exogène*, c'est-à-dire une langue importée, à côté des *langues endogènes* qui sont celles du terroir. Les études sur les statuts du français en Afrique ont souvent établi que le français est pour un certain nombre de locuteurs locaux, *langue maternelle*. Mais d'après Skattum, ce statut est plutôt rare, tout comme est rare aussi l'utilisation du français comme langue véhiculaire, c'est-à-dire moyen de communication entre groupes ayant des langues premières différentes.

Une telle analyse peut, nous semble-t-il, être nuancée ou même contestée lorsqu'on prend en exemples certains cas de pays où il n'existe pas de langue nationale et où les parlars mixtes émergents sont encore réduits à un usage confiné dans les grandes villes (les exemples du Cameroun (camfranglais) et de la Côte-d'Ivoire (nouchi) sont frappants ici). Mais l'auteur se refuse d'entrer dans les détails des analyses particulières des pays, ce qui justifie sa position.

Le français langue d'enseignement. L'auteur relève que les 17 pays francophones d'Afrique ont en commun cette caractéristique. Et même si plusieurs de ces pays essaient de promouvoir l'enseignement ou l'alphabétisation en langues nationales, même si certains ont introduit ces langues à côté du français à l'école, ces efforts restent marginaux.

Tout cela l'amène donc à aborder l'étude du français en Afrique dans une perspective globalisante *a priori*, une position justifiée par la complexité de la question dans l'ensemble de l'espace, même s'il est vrai que cette approche panoramique n'hésite pas à mettre l'accent sur certains pays lorsque cela est nécessaire. Comme dans les autres aires francophones étudiées, l'analyse de la francophonie subsaharienne est divisée en trois champs qui suivent une ligne

chronologique : l'historique (163-207), la situation actuelle (207-220) et la littérature (220-241).

Historique : Cette partie commence par une précision sur le passé lointain de l'empire colonial français d'Afrique : la période précoloniale, allant du 12^e au 14^e siècle. L'auteur s'appuie en grande partie sur les analyses de Joseph Ki-Zerbo qui, précise-t-elle, se base sur des sources écrites et orales et offre l'avantage de présenter un point de vue africain de cette histoire. Dans cette partie de son étude, Ingse Skattum retrace les faits de l'histoire africaine dans son aspect le plus général. C'est l'histoire des peuples qui exalte en quelques sortes les hauts faits et la puissance des grands royaumes de l'époque. Pour l'auteur, c'est « le passé héroïque de l'Afrique », l'âge d'or de l'Afrique.

Le second point de cette 1^{ère} partie, consacré à l'étude des premiers contacts avec les Européens jusqu'aux indépendances, nous semble le plus important, dans la mesure où il présente véritablement ce que l'on peut appeler les débuts de la francophonie en Afrique. Ingse Skattum rappelle fort opportunément que c'est à partir du milieu du 19^e siècle (1850) que débute la colonisation effective de la France en Afrique. Celle-ci s'effectue en deux phases chronologiques : sous la Deuxième République (de 1850 à 1870) et sous la Troisième République (de 1870 à 1940). La conquête française repose sur une double stratégie : une stratégie militaire et une diplomatique, par des alliances signées avec les chefs locaux.

La première étape (de 1850 à 1870) : Pour conquérir et soumettre l'Afrique, la puissance coloniale française se sert d'une armée constituée en grande partie de soldats africains venant d'abord du Sénégal (les tirailleurs Sénégalais) et recrutés ensuite dans les pays conquis. Durant toute cette première phase, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest seront conquis, mais aussi le Gabon en Afrique Centrale. La France se servait aussi, parallèlement, d'espions pour atteindre certaines zones hostiles aux colonisateurs. L'auteur cite notamment le cas de René Caillé, arrivé déguisé en Arabe à la cour du roi à Tombouctou (Mali) et qui, par son habileté en est sorti vivant, contrairement à ses prédécesseurs soupçonnés d'espionnage. Cette première phase de la colonisation française a abouti à la formation d'une entité administrative appelée « Etablissements Français de la Côte d'Or et du Gabon ».

La seconde phase : 1870-1940 : plus décisive, elle commence avec l'avènement de la Troisième République française qui veut à la fois prôner et diffuser à travers le monde les idéaux républicains et ouvrir de nouveaux marchés à la France. La colonisation de l'Afrique subsaharienne atteint son apogée et voit les territoires français se regrouper en deux principaux blocs : D'une part, l'Afrique Occidentale Française (AOF), fondée en 1895 et définitivement organisée en 1904, ayant pour capitale Dakar et constituée du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey (actuel Bénin), de la Guinée, de la Haute Volta (Burkina Faso), de la Mauritanie, du Niger, et du Soudan (actuel Mali). Soit 7 pays, auquel viendra se rattacher plus tard le Togo. D'autre part, l'Afrique Equatoriale Française (AEF), fondée en 1910 en Afrique Centrale, ayant pour capitale Brazzaville et regroupant le Gabon, l'Oubangui-Chari (Centrafrique), le Moyen Congo (Congo) et le Tchad, auxquels se rattacheront plus tard le Cameroun.

Au cours de ces deux phases de l'occupation, Ingse Skattum expose les pratiques et méthodes coloniales. La colonisation, fait-elle valoir, est basée sur l'idée

de la supériorité de la civilisation européenne et de l'infériorité du colonisé, qui pourtant est considéré comme capable de progresser. Pour les colonisateurs, les Africains se devaient d'évoluer matériellement et moralement, être libérés de la tyrannie de la nature et des superstitions. C'est ce qu'on appelle la mission civilisatrice de la France et la Pacification de l'Afrique. Cela passe entre autres, pour le colonisateur, par une approche qui place l'école au centre des préoccupations. A travers l'école le colonisateur, en l'occurrence la France, impose sa langue et sa culture. Pour la France l'école est perçue comme la meilleure voie pour arriver à l'assimilation et à la maîtrise de la langue française.

Le récit des deux phases de la colonisation française en Afrique est suivi d'un long descriptif chronologique de l'histoire générale et institutionnelle des pays concernés ; leur évolution sociopolitique et économique pendant la période postcoloniale jusqu'à l'époque actuelle, en passant par les indépendances en 1960 et par les grandes crises du début des années 1990 ainsi que leurs conséquences (allusion à la crise ivoirienne actuelle dont les effets sont notables sur les plans politique et social, subséquemment linguistique).

Les volets linguistique et éducatif ne sont pas en reste, dans cet exposé riche de détails historiques. Dans son analyse chronologique des faits, l'auteur établit une comparaison implicite entre les situations de l'éducation dans les deux régions coloniales de la France en Afrique et démontre que les pays de la zone AEF ont accusé un retard considérable du point de vue de l'éducation, par rapport à ceux de la zone AOF. Cela est dû *a priori* à ce que les colonisateurs sont arrivés par l'Afrique de l'Ouest, c'est du moins ce qui semble se dégager des analyses de Skattum. Mais il convient sans doute d'examiner de près les raisons de cette différence qui pourraient plutôt être dans les politiques linguistiques et éducatives en vigueur dans les différents pays que dans l'histoire coloniale à proprement parler. Dans tous les cas, Skattum fait valoir qu'il faudra attendre 1911 pour voir s'instaurer l'instruction publique en AEF, alors même qu'elle s'était déjà généralisée en AOF au tout début du siècle.

De même, au moment de la décolonisation, dans les années 1950, Inge Skattum fait valoir que la scolarisation connaît un développement fulgurant dans l'ensemble des colonies, particulièrement dans celles qui ont une emprise maritime. Reprenant les analyses et statistiques de Queffélec (2003), I. Skattum montre qu'en 1957 par exemple, le Gabon était la colonie française la plus scolarisée, avec un taux de 66%, suivi du Congo avec 63%, du Cameroun (59%) et du Togo (42%). Cette forte scolarisation est une des causes majeures de l'exode massif des populations rurales vers les villes dès avant les indépendances. Nous pensons qu'il y a là une piste de recherche à approfondir car de toute évidence, de ces migrations vers les villes naissent des brassages entre populations d'origines diverses et conséquemment le développement des langues nationales, servant à la communication des masses dans certains pays comme en Centrafrique (sango), Congo (lingala et munukutaba), Côte d'Ivoire (dioula), Sénégal (wolof) Mali (bambara) etc. [Le même facteur migratoire justifie l'émergence et le développement des langues mixtes, ce qui pourrait dans une certaine mesure s'inscrire en faux contre certaines analyses qui ont tendance à situer cette émergence à l'époque postcoloniale voire à la période des grandes crises des années 1990. S'il

est évident que ces grandes crises, du fait des changements qu'elles ont pu entraîner sur plan social (avec notamment la baisse de la scolarisation et du niveau de langue) ont incontestablement accéléré le développement des langues véhiculaires, il reste que l'origine de ces idiomes remonte à une époque bien plus lointaine, avant les indépendances.]

L'implantation du français dans les colonies d'Afrique n'est pas uniquement le fait de la France. Autre puissance coloniale, la Belgique a également œuvré pour l'implantation et le développement de cette langue dans le continent noir. Mais, fait valoir Ingse Skattum, la France et la Belgique n'ont pas eu la même politique linguistique. Pour la France, la politique linguistique reposait sur le principe de l'assimilation, avec un accent exclusivement porté sur la langue française, seule apte à apporter la civilisation au nègre ; alors que pour la Belgique, la politique linguistique n'est pas hostile vis-à-vis des langues locales dont elle encourage l'enseignement :

« La Belgique refuse toujours le principe d'assimilation cher aux Français. Ils distinguent l'enseignement de masse en langues africaines et l'éducation de l'élite en français. Sous la pression de certains Congolais, ils développent cependant, à partir de 1954, un enseignement non confessionnel où le français n'est pas enseigné dès la première année du primaire, devenant par la suite la langue exclusive d'instruction. » (p. 184)

Situation actuelle : La deuxième grande articulation de l'étude de la francophonie subsaharienne traite plus spécifiquement des problèmes linguistiques. Skattum y analyse la situation du français dans ces pays par rapport aux langues locales. Ces réflexions prennent appui, une fois encore sur Queffélec (2003). Trois principaux points sont abordés ici, dont deux montrant le rapport entre le français et les langues locales : *le choix de langues officielles, la (ou les) langue d'enseignement, le dénombrement des locuteurs francophones en Afrique subsaharienne.*

Pour ce qui est de l'adoption du français comme langue officielle, elle répond, selon l'auteur à deux arguments liés à son statut et à sa fonctionnalité. Par opposition aux idiomes africains qui sont « peu instrumentés » (c'est-à-dire pauvres au point de lexical), le français est une langue moderne, apte à traduire le progrès et à s'adapter aux évolutions scientifiques et techniques du monde. C'est ensuite une langue standardisée, aux mécanismes d'enseignement bien rodés à cette époque.

La véritable raison du choix du français comme langue officielle dans les pays est à la fois politique (la France marquant ainsi sa domination et son empreinte dans les pays conquis) et social. Sur ce dernier aspect, il faut noter que la plupart, sinon l'ensemble, des pays concernés se caractérisent par une extrême complexité linguistique qui voit se côtoyer des dizaines, voire des centaines de langues représentant autant de groupes ethniques. Dans ces conditions, et Skattum le souligne assez, le maintien du français, qui se confirme au moment des indépendances, se justifiait par le souci d'éviter des troubles ethniques et de préserver une certaine cohésion nationale. Le maintien du français était aussi une garantie, pour les pays, de pouvoir communiquer entre eux d'abord, ensuite avec l'ex-métropole.

Parallèlement, certains pays choisiront, à côté du français une seconde langue officielle pouvant être, soit une langue nationale (Rwanda : kinyarwanda ; Burundi : kirundi ; Centrafrique : sango) soit une langue internationale (Djibouti : arabe).

S'agissant des langues d'enseignement, le français apparaît comme la langue dominante, choisie par tous les pays anciennes colonies. Ce choix a dévalorisé d'une certaine manière beaucoup de langues africaines, les condamnant sans doute à l'extinction. Même si certains pays ont essayé de promouvoir l'institutionnalisation de leur langue nationale (Mali, Burkina Faso, Centrafrique, etc.) ces efforts sont restés insuffisants, le français ayant pris partout une grande ampleur dans les systèmes éducatifs. D'autres problèmes sont inhérents au secteur éducatif des pays francophones d'Afrique, ce que ne manque pas d'évoquer Skattum, comme par exemple la difficulté de ces pays à faire face à la scolarisation de masse entre 1960 et 1983. La croissance démographique, le manque d'enseignants suffisamment formés et qualifiés, la situation économique, ne leur permettent pas de pouvoir assurer une éducation de qualité, ce qui est sans doute le début de la « ruine » du français.

S'agissant enfin de l'évaluation du nombre de francophones, Ingse Skattum s'appuie sur les indications de l'*Atlas de la langue française* de 1995, donc un peu vieilles, et classe les populations en trois catégories : (1) les locuteurs n'ayant aucune connaissance du français ; (2) les locuteurs potentiels ayant suivi un cursus scolaire d'au moins deux ans en français et qui éventuellement peuvent perdre leur acquis ; (3) les locuteurs réels qui ont suivi un cursus scolaire d'au moins six ans en français. Mais une telle stratification ne conduit qu'à des approximations sur le nombre de locuteurs francophones d'Afrique. Ce d'autant que s'ajoute un autre facteur, celui des variétés de français. Le nombre élevé de variétés de français dans les pays africains, l'écart souvent considérable entre ces diverses variétés et la source de référence ne permettent pas une évaluation précise de l'identité des francophones, encore moins celle de leur nombre. Ici, quelques cas spécifiques sont abordés par l'auteur, mais reposent souvent sur des données assez anciennes, comme celles de Carole de Féral (1993) pour le Cameroun, d'Igué (1996) pour le Bénin, etc.

Littérature : Le dernier volet de la description de la francophonie africaine abordé par Ingse Skattum concerne la littérature. Ici, l'auteur s'inspire des travaux de Lilyan Kesteloot essentiellement, mais aussi de Jacques Chevrier, pour montrer, à travers quelques références, la pratique du français à travers la littérature. Sont passés en revue, ce que l'on peut appeler les grands courants de la littérature négro-africaine, depuis la négritude des années 30 jusqu'à l'époque moderne. Entre les deux, l'auteur évoque la littérature anticolonialiste des années 50, avec sa nouvelle forme d'expression qui était le roman ; le désenchantement des années 1960 à 1985 ; l'immigration et l'individualisme des écrivains d'aujourd'hui, etc.

Tout cela aboutit, comme nous le disions plus haut, à une approche très large de la francophonie qui, sans insister particulièrement sur tel ou tel aspect, retrace l'histoire du français en Afrique subsaharienne.

Le sixième et dernier chapitre (p. 249-277), intitulé « La francophonie de l'Océan indien : Madagascar, Maurice, La Réunion, Archipels » est rédigé, tout comme le précédent, par Ingse Skattum. Cet ensemble francophone que constitue

l'Océan indien est présentée par l'auteur comme essentiellement composite et hétéroclite. Depuis le Moyen Age (14^e et 15^e siècles) en effet, l'Océan indien a accueilli aventuriers, commerçants, déportés, colons, esclaves des travailleurs et pirates d'origines diverses (Europe, Asie, Afrique) et aux identités linguistiques et culturelles tout aussi multiples. Cette diversité linguistique prévaudra encore au moment de la colonisation dans ces territoires où coexistent le français, l'anglais et l'arabe.

Dans son étude, Ingse Skattum met un accent sur cette cohabitation des langues qui a vu naître une langue mixte, le créole :

« le contact des langues qui a accompagné la rencontre des peuples a résulté en différentes variétés de langues mixtes, dont le comorien et le créole. Cette dernière est la langue première d'un grand nombre des habitants de l'Océan indien. » (p. 250).

Mais, très vite, Skattum fait valoir, en s'appuyant sur les travaux de R. Chaudenson, qu'en tant que langue à base lexicale variable (française, anglaise, néerlandaise, portugaise) selon la langue du colonisateur, le créole ne saurait se réduire à une variété unique. Il existe donc plusieurs créoles parmi lesquels le créole de base française, dont le processus de formation implique l'existence préalable de plusieurs conditions :

« un important peuplement français de départ, la transmission par voie orale, donc l'absence d'écoles et une société esclavagiste de plantations exigeant l'immigration massive d'esclaves d'origines diverses. » (p. 252).

Tout cela aboutit à la conception d'une francophonie particulièrement dynamique dans l'Océan indien, où le français doit faire face, comme dans certains pays africains, à l'anglais et à l'arabe suivant les îles, et surtout aux créoles et aux langues locales dont le statut est renforcé comme le comorien (Comores) et le malgache (2^e langue officielle) à Madagascar. L'examen des situations particulières des îles tant du point de vue sociolinguistique que littéraire amène l'auteur des analyses qui confirment ce constat.

Au total, l'on peut dire que l'ouvrage de J. K. Sanaker, K. Holter et I. Skattum fournit une description riche et vaste de la francophonie dans ses principaux foyers mondiaux. Le lecteur est séduit non seulement par la qualité des descriptions qu'accompagnent constamment d'abondantes sources bibliographiques, mais aussi par la structuration des chapitres rédigés dans un style clair et captivant, dépourvu de métalangage superflu. Peut-être peut-on regretter que la dimension critique affichée dès le titre ne soit pas suffisamment dans le texte, et qu'elle soit fondue dans les descriptions dont l'intérêt, la clarté et la pertinence méritent d'être soulignées. Tous les chercheurs, novices ou chevronnés pourront puiser de riches informations dans cet ouvrage que nous leur recommandons.

Germain Eba'a
Université de Yaoundé I